

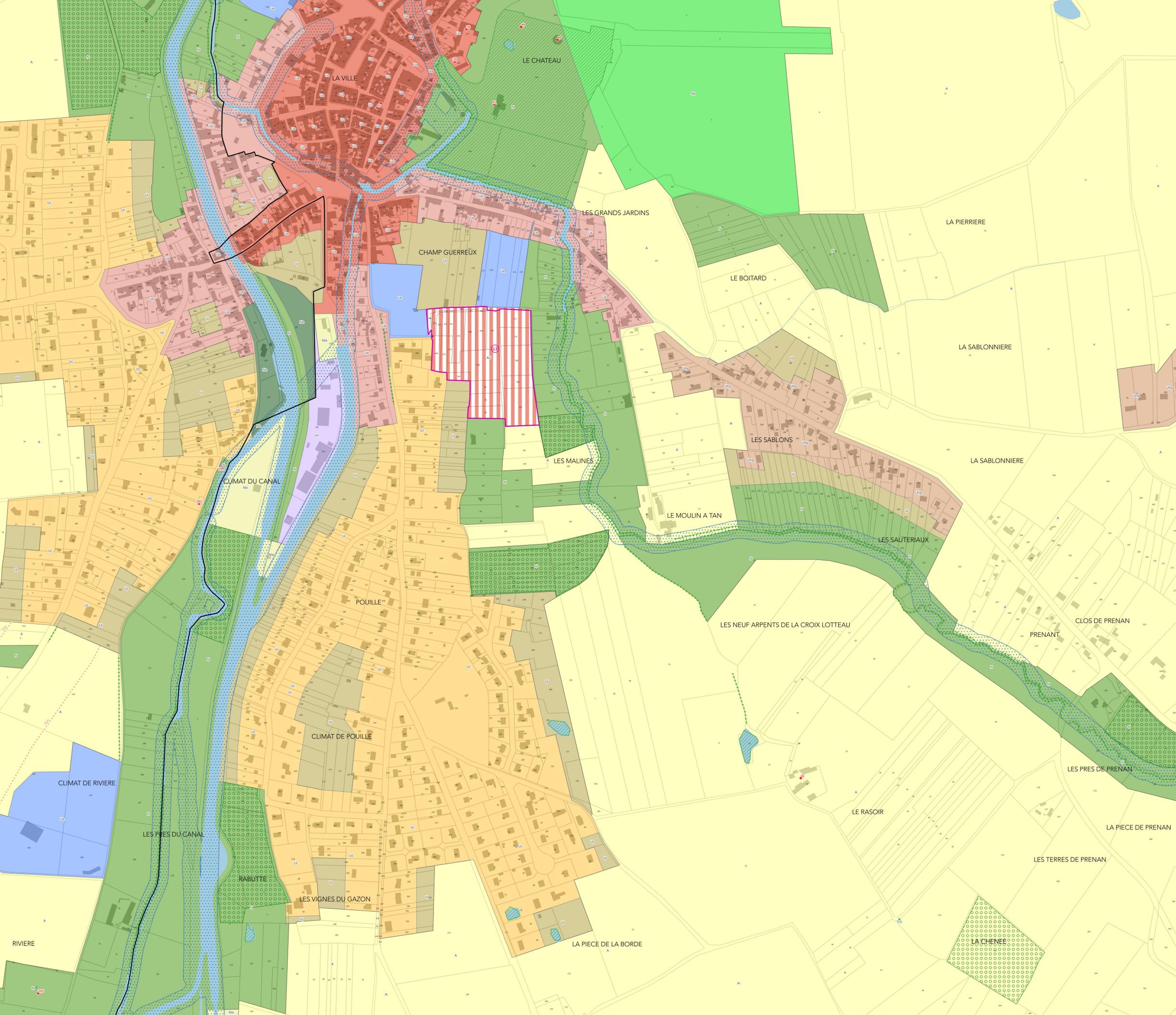
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ZONAGE RÉGLEMENTAIRE Commune de Chatillon-Coligny Bourg Sud

PLU-I-H approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 11 avril 2023

Albert FEVRIER Président



Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN® BD-PARCELLAIRE Réalisation : VILLE OUVERTE • Mars 2023



ZONAGE

ZONE URBANISÉE

- Ua / Zone urbaine : cœurs historiques des pôles structurants et pôles-relais
Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et aux faubourgs des pôles structurants et pôles-relais
Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements desservis par les réseaux
Uhp / hameau ou lotissement inconstructibles
Ue / Zone urbaine : équipements publics ou d'intérêts collectif
Uj / Zone urbaine à vocation principale économique
Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain

ZONE À URBANISER

- AU / Zone ouverte à l'urbanisation à court terme et à vocation à accueillir principalement de l'habitat

ZONE NATURELLE

- N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
Ne / Zone d'équipements situés dans un site naturel
Ni / Zone de loisir ou touristique située dans un site naturel

ZONE AGRICOLE

- A / Zone à dominante agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

PRESCRIPTIONS

- Élément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)
Linéaire commercial à préserver (L151-16)
Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
Espace boisé classé à préserver (L113-1)
Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 Z)
Élément de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)

